

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Délibération n°2023-05-03

Séance du 19 octobre 2023

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Absents	1
Exclus	0

Date de convocation :
10/10/2023

Date d'affichage :
10/10/2023

OBJET

**Délibération pour
autorisation d'occupation
temporaire du domaine
public pour une activité
économique.**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 23 /10/2023
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
le 23 /10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, Madame Cristol Céline adjoints, M. Cocallemen Eric, M. Moulières Jérémy, Madame Roques Fanny, M. Petraud Maxime, Odicino Sabrina, Sandrine Giordano et Monteillet Hugues conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Goutte Maxime (procuration à M.Rivier).

Mme Céline CRISTOL a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal,
VU les articles L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
VU les articles R.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
VU la délibération n°2021-06-01 en date du 08/11/2021 du Conseil Municipal relative à l'acquisition de bien immobilier auprès de la SNCF Réseau ;

CONSIDERANT que la Commune de Tournemire a acquis en date du 22 décembre 2021 plusieurs parcelles du domaine public de la SNCF Réseau, dont la parcelle cadastrée à la section AM n°125,

CONSIDERANT que ces parcelles sont désormais incluses dans le domaine public de la Commune,

CONSIDERANT que la SARL « Bois Energie » a manifesté son intérêt pour occuper une partie de la parcelle cadastrée section AM n°125 afin de pouvoir stocker du matériel (outils, machines, bois de chauffage) issu de son activité,

CONSIDERANT que la Commune a procédé à une publicité relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt spontanée sur son site internet [et sur son panneau d'affichage] en date du 24/07/2023 pour une durée de 15 jours (ci-jointe en annexe 1),

CONSIDERANT qu'aucune autre personne n'a manifesté sa volonté d'occuper cette même parcelle dans le délai établi,

CONSIDERANT que la Commune a respecté le principe d'impartialité et de transparence, et que l'occupation envisagée est compatible avec l'affectation du bien concerné,

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal
A 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

- Décide de délivrer une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public sur une partie de la parcelle cadastrée section AM n°125 représentant environ 8 500 m2, comme représenté sur le plan joint en annexe 2, à la SARL « Bois Energie » domiciliée à

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

40 Avenue Hippolyte Puech 12250 Tournemire pour une durée de trois (03) ans à compter du 01/01/2023 avec les conditions suivantes :

- Une redevance mensuelle de 500 € Hors Taxes (HT),
- Une obligation pour la SARL « Bois Energie » d'installer une clôture permettant de délimiter son occupation, à ses frais et au plus tard le 31/12/2024. A défaut, la Sarl Bois Energie sera redevable envers la commune d'une somme mensuelle supplémentaire de 600€ outre la redevance mensuelle fixé à 500€ HT,
- Autorise monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
Céline CRISTOL



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérécourse, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.